

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2724

présenté par

M. Juvin, M. Bazin, Mme Gruet et M. Hetzel

à l'amendement n° 1722 (Rect) de M. Valletoux

ARTICLE 6

À l'alinéa 8, après le mot :

« participe, »

insérer les mots :

« pour lequel un avis écrit est recueilli ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.